

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853

31 mars 2012

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	40917	KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.	40914
6922767 Holding Sarl	40917	Lagrev Investments S.A.	40919
Accor Hôtels Luxembourg SA	40918	LP Immo S.A.	40915
Becolux S.A.	40917	LP Invest S.A.	40915
Beliere Holding S.A.	40937	LU GE III S.à r.l.	40919
Bioone Luxembourg S.à r.l.	40938	LU GE II S.à r.l.	40944
Correspondent One S.A.	40918	Ravago Production S.A.	40919
CR Acoustique & Design S.à r.l.	40917	Rond-Clair s.à r.l.	40944
Delvino S.A.	40918	SCI GMK	40938
Donya S.à r.l.	40912	SCI GPK	40938
Elektra Purchase No. 17 S.A.	40916	SCI MPK	40938
Falcon Borrower S.à r.l.	40918	Solis Group	40938
Findel Aviation S.à r.l.	40912	Sperone St Jean S.à r.l.	40939
HEPP IV Science Park S.à r.l.	40919	Sperone St Jean S.à r.l.	40938
HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l.	40918	Stonehage Corporate Services Luxem- bourg S.A.	40920
Ileos Manco S.à r.l.	40921	SwiftStake Technologies S.A.	40898
Infinity Investments S.A.	40941	Synapsis S.A.	40940
International Hotel Development Compa- ny S.A.	40913	Tarmac Investments (China)	40940
Ipanema Manco S.à r.l.	40921	Tonnant S.à r.l.	40944
Island Capital S.à r.l.	40914	TPG Sol S.à r.l.	40920
KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l.	40915	Wazzamba SA	40920

SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of October,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of SwiftStake Technologies S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 151.864 (the Company). The Company has been incorporated on February 26, 2010 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published on April 17, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 796 page 38190. The articles of association of the Company have been amended for the last time on December 30, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 5, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 911 page 43722.

The Meeting is chaired by Konstantinos Alexopoulos, Avocat, with professional address in Luxembourg (the Chairman) who appoints Christophe Gaul, private employee, with professional address in Luxembourg as secretary (the Secretary). The Meeting appoints Krystel Stoffel, private employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present at the Meeting, the proxy holders of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that three hundred eighteen thousand and eight hundred fifty-five (318,855) shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) per share, representing fifty-two point zero nine percent (52.09%) of the voting share capital of the Company of sixty-one thousand two hundred three euro (EUR 61,203.-) are duly represented at this Meeting. The Shareholders present and/or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting and acknowledge that all Shareholders had been convened by way of a convening notice sent by way of registered mail to all the Shareholders on October 3, 2011. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices;

2. Creation of new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares) having such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) and redesignation of the existing issued shares into Class A Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand one hundred twenty-seven euro and sixty euro cents (EUR 23,127.60) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-one thousand two hundred three euro (EUR 61,203.-), represented by six hundred twelve thousand thirty (612,030) shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share to eighty-four thousand three hundred thirty euro and sixty euro cents (EUR 84,330.60), by way of the issue of two hundred thirty-one thousand two hundred seventy-six (231,276) Class B Shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share, with such shares having the rights and obligations set out in the restated Articles adopted under item 7. below;

4. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 3. above by way of payments in cash and by way of incorporation of reserves available for distribution;

5. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the redesignation of the shares and the increase of the share capital adopted under items 2. and 3. above;

6. Decision to approve and to the extent necessary ratify the stock-options plan adopted by the Company (the Stock-Options Plan) and, to the extent necessary, decision to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such amount of shares upon exercise of the stock-options in accordance with and subject to the Stock-Options Plan and decision to create an authorized share capital;

7. Full restatement of the Articles;

8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company;

9. Acknowledgment of the resignation of Mr. Dan Volpert of his mandate as B director of the Company effective as of the date of the Meeting and decision to grant discharge (quitus);

10. Appointment of Mr. Maurice Sasson as new B director of the Company, effective as of the date of the Meeting, for a period ending on the annual general meeting of the Company to be held in the year 2012; and

11. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution:

The Meeting unanimously acknowledges that any voting Shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice sent by registered mail on October 3, 2011 in accordance with article 8 of the Articles.

Second resolution:

The Meeting unanimously resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company being denominated Class A Shares and Class B Shares, which will have such rights and features as set forth in the amended and restated Articles as adopted under the seventh resolution below.

The Meeting further unanimously resolves to re-designate the existing six hundred twelve thousand thirty (612,030) shares into six hundred twelve thousand thirty (612,030) Class A Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.10) per share.

The Meeting finally unanimously resolves that the current share premium of the Company will be allocated to the share premium reserve account attached to the Class A Shares.

Third Resolution:

The Meeting unanimously resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand one hundred twenty-seven euro and sixty euro cents (EUR 23,127.60) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-one thousand two hundred three euro (EUR 61,203.-), represented by six hundred twelve thousand thirty (612,030) shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share to eighty-four thousand three hundred thirty euro and sixty euro cents (EUR 84,330.60), by way of the issue of two hundred thirty-one thousand two hundred seventy-six (231,276) Class B Shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share, with such shares having the rights and obligations set out in the restated Articles adopted in the seventh resolution below.

Fourth Resolution:

The Meeting unanimously resolves to accept and record the following subscriptions to and, as the case may be, full payments of the share capital increase as follows, it being understood that the Shareholders not subscribing to any new shares waive their respective preferential subscription rights to subscribe for the new shares issued according to the present deed.

Subscriptions - Payments

Altropo Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented at the Meeting, by Konstantinos Alexopoulos, prenamed, under a proxy attached to the present deed and signed by all the parties, declares that it subscribes to two hundred twenty-eight thousand eight hundred ninety-six (228,896) Class B Shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash consisting of an amount of two million four hundred eighty-two thousand seven hundred seventy-six euro and ninety-three euro cents (EUR 2,482,776.93), which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated as follows:

(i) twenty-two thousand eight hundred eighty-nine euro and sixty euro cents (EUR 22,889.60) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of two million four hundred fifty-nine thousand eight hundred eighty-seven euro and thirty-three euro cents (EUR 2,459,887.33) to the share premium reserve account of the Company attached to the Class B Shares.

The Meeting unanimously resolves that the two thousand three hundred eighty (2,380) Class B Shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share, paid up by incorporation of the reserves available for distribution in an amount of twenty-five thousand eight hundred sixteen euro and sixteen euro cents (EUR 25,816.16), be issued to Mr. Leigh Nissim, residing at 89 Lyndhurst Gardens, Finchley, London N3 1TE, England, employee of the Company, represented at the Meeting, by Konstantinos Alexopoulos, prenamed, under a proxy attached to the present deed and signed by all the parties, and Leigh Nissim consequently declares that he subscribes to two thousand three hundred eighty (2,380) Class B Shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share. The aggregate amount of twenty-five thousand eight hundred sixteen euro and sixteen euro cents (EUR 25,816.16) shall be allocated as follows:

(i) two hundred thirty-eight euro (EUR 238.-) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of twenty-five thousand five hundred seventy-eight euro and sixteen euro cents (EUR 25,578.16) to the share premium reserve account of the Company attached to the Class B Shares.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting unanimously resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the wording as per article 5 of the amended and restated Articles as adopted under the seventh resolution below.

Sixth resolution:

The Meeting unanimously resolves to approve and, to the extent necessary, ratify the Stock-Options Plan and, to the extent necessary, undertakes to increase the share capital of the Company and to issue such amount of shares upon exercise of the stock-options in accordance with and subject to the Stock-Options Plan.

In that respect, the Meeting unanimously resolves to create an authorized share capital and to authorize the board of directors of the Company during a period of five (5) years from the date of the publication of the present Meeting, to increase from time to time, in whole or in part the share capital of the Company up to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-), represented by one billion (1,000,000,000) shares of different classes, as the case may be, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) per share in order to implement the Stock-Options Plan adopted.

Seventh resolution:

The Meeting unanimously resolves to fully restate the Articles which shall henceforth be read as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "SwiftStake Technologies S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may focus on the development, licensing and commercialization of information-based transaction systems to various industries, as well as related services and products.

The Company may also engage in any other legal activity.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The Company's corporate capital is composed of class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares).

The Company's corporate capital is set at eighty-four thousand three hundred thirty euro and sixty euro cents (EUR 84,330.60), represented by six hundred twelve thousand thirty (612,030) Class A Shares and two hundred thirty-one thousand two hundred seventy-six (231,276) Class B Shares, each of such Class A Shares and Class B Shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10).

For the avoidance of any doubt "shares" as referred to in the Articles shall refer to all the shares of the Company from time to time notwithstanding the classes.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A Shares in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class B Shares in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

The board of directors of the Company is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated October 17, 2011 enacted before notary Francis Kessler, to:

a. increase the current share capital in one or several times up to one hundred million euro (EUR 100,000,000.-), by the issue of one billion (1,000,000,000) new shares of different classes, as the case may be;

b. limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

c. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two (2) directors or, if the Company as only one (1) director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company as only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 § 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. Transfer of shares

Art. 7. Preemptive Rights. Unless otherwise provided by applicable law, shareholders shall have the right to maintain their percentage ownership in the Company, by purchasing a pro rata portion of any further issuance of shares by the Company at the offering price. The aforesaid shall not apply to the issuance to employees and services providers, pursuant to an approved stock-options plan and shall also not apply to issuances approved by the board of directors to strategic partner(s) of the Company, or in the context of an acquisition by the Company of technologies or other companies.

Art. 8. Transfer of shares. No shares may be transferred to any person or entity who is in direct or indirect competition with the Company.

Art. 9. Bring Along. In the event that shareholders holding at least sixty percent (60%) of the outstanding shares in the Company accept an offer to sell all of their shares to a third party, and such sale is conditioned upon the sale of all remaining shares of the Company to such third party, all other shareholders shall be required to sell their shares in such transaction, on the same terms and conditions.

Art. 10. Tag Along. In the event of any transfer of shares by any shareholder/s to an existing shareholder in such amount representing forty percent (40%) or more of the Company's issued share capital, the other shareholders shall have a tag along right pro-rata to their proportionate holdings in the Company at the time of such transfer. Similarly, any such transfer of shares by any shareholder/s to a non-existing shareholder in such amount representing fifteen percent (15%) or more of the Company's issued share capital, the other shareholders shall have a tag along right pro-rata to their proportionate holdings in the Company at the time of such transfer.

IV. General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 11. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one (1) shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 31st of March at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

V. Board of directors

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one (1) shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one (1) shareholder in the Company. Where the Company is managed by a board of directors, each Director shall be assigned either a category A or a category B signatory power.

The board of directors shall be elected at a general meeting of the shareholders by a simple majority of the shares present or represented. The above notwithstanding, shareholders holding shares in the Company representing thirty percent (30%) or more of total outstanding issued shares of the Company shall have the right to propose for election a candidate for appointment by the general meeting of shareholders as director for each such thirty percent (30%) shareholding. Such shareholder shall also solely have the right to require the removal of any such director and to propose the appointment of another person to act in place of such director.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 14. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 16. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one (1) director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one (1) or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signature of any category A director and any category B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

VI. Supervision of the company

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VII. Accounting year, Balance

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VIII. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Liquidation preference. Distributions to the shareholders shall be made on a pro rata basis to their holdings in the Company; but in the event of Liquidation of the Company under which the proceeds to be distributed to the shareholders are less than the post money valuation of the Company under a subscription and investment agreement

entered into by the Company and its shareholders from time to time (if any), then such proceeds shall be distributed in the following order of preference:

- first to the shareholders who invested in the Company on a pro rata basis to their investment in the Company and until such investment has been returned in full, and;
- then any remaining proceeds shall be distributed to all the remaining shareholders on a pro rata basis to their holdings in the Company.

For the above purpose "Liquidation" shall mean any sale of all or substantially all of the Company's assets or of its share capital.

IX. Amendment of the articles of incorporation

Art. 23. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

X. Final clause - Applicable law

Art. 24. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law and a subscription and investment agreement entered into by the Company and its shareholders from time to time (if any).

Eighth resolution:

The Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Ninth resolution:

The Meeting notes that it was proposed to resolve upon the acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Dan Volpert of his mandate as B director of the Company effective as of the date of the present Meeting and to grant him discharge (quitus) regarding the due performance of his B director's duties from the date of his appointment until the date of his resignation. The Meeting notes that the Shareholders present and/or represented have voted against and abstained from voting in favour of the proposed resolution and that therefore the resolution is not adopted. The Meeting further acknowledges that Dan Volpert shall no longer resign and shall continue his mandate as B director of the Company.

Tenth resolution:

The Meeting notes that it was proposed to resolve upon the appointment of Mr. Maurice Sasson, born on September 21, 1950 in Iraq, with private address at Yehuda Ha'Nasi St. 23, Tel Aviv 69206, Israel, as new B director of the Company, effective as of the date of the present Meeting, for a period ending on the annual general meeting of the Company to be held in the year 2012. The Meeting notes that the Shareholders present and/or represented have voted against and abstained from voting in favour of the proposed resolution and that therefore the resolution is not adopted.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand six hundred euro (€ 3,600.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-sept octobre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de SwiftStake Technologies S.A, une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 151.864 (la Société). La Société a été constituée le 26 février 2010 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

publié le 17 avril 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 796 page 38190. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 5 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 911 page 43722.

L'Assemblée est présidée par Konstantinos Alexopoulos, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme Christophe Gaul, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Krystel Stoffel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les Actionnaires présents à l'Assemblée, les mandataires des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trois cent dix-huit mille huit cent cinquante-cinq (318,855) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, représentant cinquante-deux virgule zéro neuf pour cent (52,09%) du capital social votant de la Société d'un montant de soixante et un mille deux cent trois Euro (EUR 61.203,-) sont dûment représentées à cette Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés déclarent qu'ils ont dûment reçu une convocation pour l'Assemblée et ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée, et reconnaissent que tous les Actionnaires ont été convoqués au moyen d'un avis de convocation envoyé par lettre recommandée à tous les Actionnaires le 3 octobre 2011. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Formalités de la convocation;

2. Création de nouvelles catégories d'actions, notamment des actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et des actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B), lesquelles ont les droits et caractéristiques décrits dans les statuts de la Société (les Statuts) et redésignation des actions existantes comme Actions de Catégorie A;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cent vingt-sept Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 23.127,60) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante et un mille deux cent trois Euro (EUR 61.203,-), représenté par six cent douze mille trente (612.030) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, à quatre-vingt-quatre mille trois cent trente Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 84.330,60) par l'émission de deux cent trente et un mille deux cent soixante-seize (231.276) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, lesquelles ont les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts coordonnés adoptés au point 7. ci-dessous;

4. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 3. ci-dessus par voie de paiement en numéraire et par voie d'incorporation de réserves distribuables;

5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la redésignation des actions et l'augmentation du capital social adoptés aux points 2. et 3. ci-dessus;

6. Décision d'approuver et, pour autant que nécessaire, ratifier le stock-options plan adopté par la Société (le Stock-Options Plan) et décision, pour autant que nécessaire, de s'engager à augmenter le capital social de la Société et d'émettre un tel montant d'actions en conséquence de l'exercice des stock options conformément au Stock-Options Plan et décision de créer un capital social autorisé;

7. Refonte totale des Statuts;

8. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

9. Prise d'acte de la démission de M. Dan Volpert de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'Assemblée et décharge pleine et entière (quitus) à l'administrateur démissionnaire;

10. Nomination de M. Maurice Sasson en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'Assemblée et dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012; et

11. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée reconnaît à l'unanimité que tout Actionnaire votant qui n'est pas présent ou représenté a été dûment convoqué à l'Assemblée au moyen d'un avis de convocation envoyé par lettre recommandée le 3 octobre 2011 en conformité avec l'article 8 des Statuts.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de créer des nouvelles catégories d'actions dans le capital social de la Société étant dénommées comme Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, qui auront les droits et obligations tels qu'exposés dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu de la septième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide par ailleurs à l'unanimité de redésigner les six cent douze mille trente (612.030) actions actuelles en six cent douze mille trente (612.030) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action.

L'Assemblée décide à l'unanimité que la prime d'émission actuelle de la Société sera affectée au compte de réserve de la prime d'émission attachée aux Actions de Catégorie A.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter et ainsi augmente le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cent vingt-sept Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 23.127,60) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante et un mille deux cent trois Euro (EUR 61.203,-), représenté par six cent douze mille trente (612.030) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, à quatre-vingt-quatre mille trois cent trente Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 84.330,60) par l'émission de deux cent trente et un mille deux cent soixante-seize (231.276) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, lesquelles ont les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts coordonnés adoptés à la septième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que les Actionnaires ne souscrivant pas aux nouvelles actions ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription pour souscrire aux nouvelles actions émises en vertu des présentes.

Souscriptions – Libérations

Altropo Limited Partnership, une limited partnership constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Palm Grove House, P.O. Box 483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée à l'Assemblée par Konstantinos Alexopoulos, prénommé, en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée par les parties, déclare qu'elle souscrit à deux cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (228.896) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-seize Euro et quatre-vingt-treize centimes d'Euro (EUR 2.482.776,93), documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

(i) vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-neuf Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 22.889,60) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus de deux millions quatre cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept Euro et trente-trois centimes d'Euro (EUR 2.459.887,33) au compte de réserve de la prime d'émission de la Société attaché aux Actions de Catégorie B.

L'Assemblée décide à l'unanimité que les deux mille trois cent quatre-vingts (2.380) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action, libérées par incorporation des réserves distribuables d'un montant de vingt-cinq mille huit cent seize Euro et seize centimes d'Euro (EUR 25.816,16), seront émises à M. Leigh Nissim, résidant au 89 Lynurst Gardens, Finchley, Londres N3 1TE, Angleterre, employé de la Société, ici représenté à l'Assemblée par Konstantinos Alexopoulos, prénommé, en vertu d'une procuration annexée et signée par les parties, et par conséquent, Leigh Nissim déclare qu'il souscrit à deux mille trois cent quatre-vingts (2.380) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action. Le montant total de vingt-cinq mille huit cent seize Euro et seize centimes d'Euro (EUR 25.816,16) sera affecté comme suit:

(iii) deux cent trente huit Euro (EUR 238,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(iv) le surplus de vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit Euro et seize centimes d'Euro (EUR 25.578,16) au compte de réserve de la prime d'émission de la Société attaché aux Actions de Catégorie B.

Le montant total de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur de l'article 5 des Statuts faisant l'objet d'une refonte totale dans la septième résolution ci-dessous.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver et, pour autant que nécessaire, de ratifier le Stock-Options Plan et, pour autant que nécessaire, s'engage à augmenter le capital social de la Société et à émettre un tel montant d'actions en conséquence de l'exercice des stock options conformément au Stock-Options Plan.

L'Assemblée décide en conséquence à l'unanimité de créer un capital autorisé et d'autoriser le conseil d'administration de la Société pendant un période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la présente Assemblée, à augmenter, de temps à autre, en totalité ou en partie, le capital social de la Société jusqu'à un montant de cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-), représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) par action afin de mettre en place le Stock-Options Plan adopté.

Septième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à une refonte totale des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SwiftStake Technologies S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société se focalisera sur le développement, les licences et la commercialisation des systèmes de transaction, basés sur des bases de données à divers secteurs, ainsi que des services et produits y relatifs.

La Société peut s'engager également dans n'importe quelle autre activité légale.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est composé d'actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et des actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B).

Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre mille trois cent trente Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 84.330,60) représenté par six cent douze mille trente (612.030) Actions de Catégorie A et deux cent trente et un mille deux cent soixante-seize (231.276) Actions de Catégorie B, chacune de ces Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10).

Pour éviter tout doute, "actions" comme mentionné dans les Statuts fera référence aux actions de la Société de temps à autre quelle que soit la catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Actions de Catégorie A en Euro (EUR) et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions de Catégorie A sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Actions de Catégorie B en Euro (EUR) et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions de Catégorie B sera enregistré dans ce compte. Les montants

ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant un période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de l'acte notarié du 17 octobre 2011 passé devant le notaire Francis Kessler, à:

a. augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois jusqu'à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-), par l'émission d'un milliard (1.000.000.000) de nouvelles actions de catégories différentes, le cas échéant;

b. limiter ou annuler les droits préférentiel de souscription des actionnaires pour la souscription de nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire les nouvelles actions; et

c. enregistrer par acte notarié toute augmentation de capital et modifier en conséquence le registre des actionnaires.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un (1) seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur est signée par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un (1) seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une (1) seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Cession d'actions

Art. 7. Droits de pré-emption. Sauf disposition contraire de la loi applicable, les actionnaires auront le droit de maintenir leur pourcentage de propriété dans la Société en rachetant, au prix de l'offre, une portion calculée au pro rata d'une future émission d'actions par la Société. Ce qui précède ne s'appliquera pas à la vente à des employés et des fournisseurs de services, suite à un plan de bons d'achat d'actions approuvé et ne s'appliquera pas aux ventes à un(des) partenaire(s) stratégique(s) de la Société approuvées par le conseil d'administration, ou dans le contexte d'une acquisition par la Société de technologies ou d'autres sociétés.

Art. 8. Cession d'actions. Aucune action ne peut être cédée à une personne ou entité quelle qu'elle soit se trouvant en compétition directe ou indirecte avec la Société.

Art. 9. Obligation de sortie conjointe. Dans le cas où les actionnaires détenant au moins soixante pour cent (60%) des actions en circulation de la Société acceptent une offre pour vendre toutes leurs actions à un tiers, et où une telle vente est conditionnée à la vente de toutes les autres actions de la Société à ce tiers, tous les autres actionnaires devront vendre leurs actions à l'occasion de cette transaction, aux mêmes termes et conditions.

Art. 10. Droit de sortie conjointe. Dans le cas où une cession d'actions effectuée par un(des) actionnaire(s) au profit d'un actionnaire existant d'un montant représentant quarante pour cent (40%) ou plus du capital émis de la Société, les autres actionnaires auront un droit de sortie conjointe au pro rata de leur participation dans le capital de la Société au moment de la dite cession. De même, une cession d'actions effectuée par un(des) actionnaire(s) au profit d'un actionnaire non-existant d'un montant représentant quinze pour cent (15%) ou plus du capital émis de la Société, les autres actionnaires auront un droit de sortie conjointe au pro rata de leur participation dans le capital de la Société au moment de la dite cession.

IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un (1) actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mars à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

V. Conseil d'administration

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un (1) actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un (1) actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Si la Société est administrée par un conseil d'administration, chaque administrateur se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Le conseil d'administration doit être élu par l'assemblée générale des actionnaires avec une majorité simple des actions présentes ou représentées. En dépit de ce qui précède, les actionnaires ayant une participation dans la Société à hauteur de trente pour cent (30%) ou plus des actions émises restantes de la Société ont le droit de proposer un candidat pour élection en tant qu'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires, représentant ces trente pour cent (30%) de détention. Un tel actionnaire doit avoir également seul le droit de demander la démission de cet administrateur et de proposer d'élire une autre personne à la place de cet administrateur.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, ce dernier signera.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un (1) seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un (1) ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

VI. Surveillance de la société

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VII. Exercice social - Bilan

Art. 19. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VIII. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 22. Liquidation préférentielle. Les distributions aux actionnaires doivent être faites sur base d'un pro rata de leur détention dans la Société; mais en cas de Liquidation de la Société où le boni de liquidation à distribuer aux actionnaires est moins élevé que l'évaluation postérieure de la Société selon le contrat de souscription et d'investissement contracté

par la Société et ses actionnaires de temps à autre (le cas échéant), alors le boni devra être distribué dans l'ordre de préférence suivant:

- en premier aux actionnaires qui ont investi dans la Société sur base d'un pro rata de leur investissement dans la Société et jusqu'à ce que cet investissement ait été remboursé complètement, et;
- ensuite le boni restant devra être distribué à tous les actionnaires restants sur base d'un pro rata de leur détention dans la Société.

Pour les besoins des dispositions ci-dessus "Liquidation" signifie toute vente de tous ou substantiellement tous les actifs ou le capital social de la Société.

IX. Modification des statuts

Art. 23. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et d'un contrat de souscription et d'investissement contracté par la Société et ses actionnaires de temps à autre (le cas échéant).

Huitième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Neuvième résolution:

L'Assemblée note qu'il a été proposé de prendre acte de la proposition et de l'acceptation de la démission de M. Dan Volpert de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée et de la demande d'accorder décharge pleine et entière (quitus) à l'administrateur démissionnaire ci-dessus pour l'exécution de ses fonctions d'administrateur B de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission. L'Assemblée note que les Actionnaires présents et/ou représentés ont voté contre, ou se sont obtenus de voter en faveur de, la proposition qui leur a été soumise au vote et qu'en conséquence, cette résolution n'est pas adoptée. L'Assemblée note que Dan Volpert retire sa demande de démission et accepte de poursuivre son mandat en tant qu'administrateur B de la Société.

Dixième résolution:

L'Assemblée note qu'il a été proposé de nommer M. Maurice Sasson, né le 21 septembre 1950 en Iraq, résidant à Yehuda Ha'Nasi St. 23, Tel Aviv 69206, Israël, comme nouvel administrateur B de la Société avec effet de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en 2012. L'Assemblée note que les Actionnaires présents et/ou représentés ont voté contre, ou se sont obtenus de voter en faveur de, la proposition qui leur a été soumise au vote et qu'en conséquence, cette résolution n'est pas adoptée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alexopoulos, Gaul, Stoffel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019662/763.

(120024523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Donya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Capellen, 17, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 125.083.

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Majid RAHMANIAN, gérant de société, demeurant à L8323 Capellen, 17, avenue Grand-Duc Jean.

2. Madame Lida ZIAEI, sans état, demeurant à L-8323 Capellen, 15 avenue Grand-Duc Jean, ici représentée par Monsieur Majid RAHMANIAN, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Capellen, le 19 janvier 2012, lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

3. Monsieur Amir RAHMANIAN, employè privè, demeurant à L-8323 Capellen, 15 avenue Grand-Duc Jean, ici représentè par Monsieur Majid RAHMANIAN, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui dèlivrè à Capellen, le 19 janvier 2012, lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants dèclarent qu'ils sont les seuls associès de la société à responsabilité limitèe DONYA S.à.r.l. avec siège social à L8010 Strassen, 210 route d'Arlon, constituèe suivant acte reèu par le notaire instrumentant, en date du 7 mars 2007, publiè au Mémorial C numèro 1236, en date du 26 juin 2009.

Ceci exposè, les associès reprèsentant l'intègralitè du capital social, ont dèclarè vouloir se considèrer comme dûment convoquès en assemblèe gènèrale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimitè des voix, la rèsolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinèa des statuts.

Rèsolution unique

L'assemblèe gènèrale dècide de transfèrer le siège social de Strassen à Capellen et de modifier par consèquent le premier alinèa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est ètabli à Capellen.»

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixèe à L-8323 Capellen, 17, avenue Grand-Duc Jean.

Frais

Les frais, dèpenses, rémunèrations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évaluès approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblèe à ètè clôturèe.

Dont acte, fait et passè à Esch-sur-Alzette, date qu'en tète des présentes.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, ètats et demeures, ont signè le présent acte avec le notaire.

Signè: Rahmanian , Biel A.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/ 2012/1017. Reèu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signè): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, dèlivrèe aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 fèvrier 2012.

Réfèrence de publication: 2012024848/47.

(120032706) Dèposè au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 fèvrier 2012.

Findel Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitèe.

Siège social: L-1110 Luxembourg, avenue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.648.

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Maxime MERIAUX, ingénieur en développement informatique, né à Nice (France), le 7 septembre 1984, demeurant à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

2.- Monsieur Michel MERIAUX, pilote d'avion, né à Estrées (France), le 5 janvier 1957, demeurant à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

3.- Monsieur Renaud KENNICHE CAVANNA, technicien aéronautique, né à Annecy (France), le 3 février 1978, demeurant à F60000 Compiègne, 2, rue de Cayrol, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

4.- Monsieur Christophe MAILLARD, employé privé, né à Paris X° (France), le 14 septembre 1972, demeurant à F-54530 Pagnysur-Moselle (France), 7, allée Emile Gallé, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FINDEL AVIATION S. à r.l., avec siège social à L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 158.648,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 870 du 02 mai 2011.

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Maxime MERIAUX, prénommé, trente parts sociales	30
2.- Monsieur Michel MERIAUX, prénommé, trente parts sociales	30
3.- Monsieur Renaud KENNICHE CAVANNA, prénommé, vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Christophe MAILLARD, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck à L-1110 Luxembourg, avenue de Trèves, Bureau 206B-Entrée C, Cargo Centre Ouest.

Suite à cette décision la première phrase de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

2) Les alinéas 2 et suivants de l'article six (6) des statuts sont supprimés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2012. Relation: EAC/2012/1553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012024881/48.

(120032187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 9.937.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Jacques MORTELMANS, demeurant à B-1370 Jodoigne, 19, rue de l'Abbaye, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 9.937,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1972, publié au Mémorial C numéro 78 du 06 juin 1972,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 741 du 16 avril 2011.

Que le capital social est fixé à CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (€ 123.946,76), représenté par CINQ MILLE (5.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012024948/41.

(120032167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63799 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012024952/10.

(120032333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.646.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 24. Februar 2012

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 24. Februar 2012 entschieden:

- den B-Geschäftsführer Herrn Marc-Oliver Scharwath, geboren am 1. September 1977, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 24. Februar 2012 abuberufen; und
- Herrn Edmund Leinweber, geb. am 6. Dezember 1968 in Saarburb, geschäftsansässig in 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 24. Februar 2012 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;

- Herr Thomas Bohnstedt, geboren am 14. April 1978, geschäftsansässig in Maximiliansplatz 12, D-80333 München, A-Geschäftsführer;
- Herr Kai Braun, geboren am 26. März 1978, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, B-Geschäftsführer;
- Herr Edmund Leinweber, geboren am 6. Dezember 1968, geschäftsansässig in 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, B-Geschäftsführer; und
- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963, geschäftsansässig in Kaistraße 8a, D-40221 Düsseldorf, B-Geschäftsführer.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012024963/31.

(120032678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 24. Februar 2012

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 24. Februar 2012 entschieden:

- den B-Geschäftsführer Herrn Marc-Oliver Scharwath, geboren am 1. September 1977, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 24. Februar 2012 abuberufen; und
- Herrn Edmund Leinweber, geb. am 6. Dezember 1968 in Saarbürg, geschäftsansässig in 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 24. Februar 2012 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;
- Herr Thomas Bohnstedt, geboren am 14. April 1978, geschäftsansässig in Maximiliansplatz 12, D-80333 München, A-Geschäftsführer;
- Herr Kai Braun, geboren am 26. März 1978, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, B-Geschäftsführer;
- Herr Edmund Leinweber, geboren am 6. Dezember 1968, geschäftsansässig in 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, B-Geschäftsführer; und
- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963, geschäftsansässig in Kaistraße 8a, D-40221 Düsseldorf, B-Geschäftsführer.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012024964/31.

(120032677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

**LP Immo S.A., Société Anonyme,
 (anc. LP Invest S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 167.049.

L'an deux mille douze,
 le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «YVISA, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 11A rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94 297),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la prédite société avec pouvoir de seule signature.

Laquelle partie comparante, représentée comme il mentionné ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «LP INVEST S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné, en date du 20 janvier 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.-EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «LP INVEST S.A.» en celle de «LP IMMO S.A.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de dénomination, l'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, de sorte que cet article premier (1^{er}) se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LP IMMO S.A.»»

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2012. Relation: EAC/2012/1548. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012024986/37.

(120032202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Elektra Purchase No. 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.004.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 31 mai 2006

Il a été décidé de:

- Nommer BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société, avec son siège social au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes du 30 septembre 2006.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 23 juillet 2008

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Il est à noter le siège social de BDO Compagnie Fiduciaire S.A. a changé, la nouvelle adresse est:

2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

La Société prend note qu'en date du 31 Juillet 2009, la société BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 71.178, a été scindée par la constitution de trois nouvelles sociétés dont: "BDO Audit S.A.", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui remplace BDO Compagnie Fiduciaire S.A.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 6 mai 2011

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat du réviseur d'entreprises BDO Audit S.A. avec son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

La Société prend également note du changement suivant:

- L'adresse de M. Peter Gatehouse est désormais Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012025775/32.

(120032913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.770,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025672/11.

(120032784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Becolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 février 2012.

Tom METZLER
Notaire

Référence de publication: 2012025685/12.

(120032270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

CR Acoustique & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2012.

Patrick SERRES
Notaire

Référence de publication: 2012025690/12.

(120032261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 385.611,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 février 2012

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 février 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Andreas Demmel, démissionnaire).

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 février 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil d'gérance se compose dorénavant comme suit:

- Antoine Clauzel

- Peter Sedgwick
- Simon Barnes
- Jens Hoellermann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025803/25.

(120033241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025828/10.

(120033665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Correspondent One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012025883/10.

(120033390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012025907/10.

(120033412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025941/9.

(120033661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012025989/11.

(120033630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

HEPP IV Science Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 783.683,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025987/11.

(120033629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012026037/11.

(120033586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012026052/11.

(120033392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63837 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026157/10.

(120033628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

Extract of a meeting of the Board of Directors held in Luxembourg on 11 January 2012 at 16:00

- [...]
3. Résolutions [...]
- ii. The Board of Managers resolved to transfer the registered office of the Company, as and from the 1st February 2012, to the following address: 3A rue Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
 - iii. Mandate the Conducting Officers of the Company, with the responsibility for the day to day management of the Company. The following persons are appointed as directors delegated to the daily management of the Company:
 - a. Eric Osch, born on 13 March 1971 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his address at 1, rue Laduno, L-9147 Erpeldange as director delegated to the daily management of the Company
 - b. Peter Egan, born on 31 August 1972 in Dublin, Ireland, having his address at 65, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg as adjunct director delegated to the daily management of the Company
 - c. The duration of their mandate is unlimited

Suit la traduction française du texte qui précède

Extrait d'une réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg le 11 janvier 2012 à 16:00 heures

- [...]
3. Résolutions [...]
- i. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} février 2012, à l'adresse suivante: 3A rue Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
 - ii. Le Conseil d'Administration décide de mandater les administrateurs en charge de la gestion journalière de la Société. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs délégués à la gestion journalière de l'établissement:
 - a. Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 1, rue Laduno, L-9147 Erpeldange, comme administrateur-délégué
 - b. Peter Egan, né le 31 août à 1972 in Dublin, Irlande, ayant son adresse au 65, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg, comme administrateur-délégué adjoint
 - iv. La durée de leur mandat est illimitée

Référence de publication: 2012026190/35.

(120033475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

TPG Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012026246/11.

(120033643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Wazzamba SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012026264/10.

(120033483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**Ileos Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ipanema Manco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 181.701,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.414.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ipanema Manco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.414 (the Company). The Company has been incorporated on November 28, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.379 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Anne-Claire Wax, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Change of the corporate name of the Company into Ileos Manco S.à r.l.;
3. Creation of new classes of shares of the Company namely the class A shares (the Class A Shares and each a Class A Share), the class B ordinary shares (the Class B Shares and each a Class B Share), the class 1 preferred shares (the Class 1 Preferred Shares and each a Class 1 Preferred Share), the class 2 preferred shares (the Class 2 Preferred Shares and each a Class 2 Preferred Share), each having a par value of one euro (EUR 1);
4. Conversion of the existing 12,500 shares of the Company into 1 Class A Share and subsequent allocation of EUR 12,499.- to the share premium account allocated to the Class A Share;
5. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 181,700.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 181,701, by the issuance of (i) 41,772 new Class B Shares (ii) 62,920.- Class 1 Preferred Shares and (iii) 77,008.- Class 2 Preferred Shares;
6. Subscription to new shares and payment of the share capital increase specified in item 5. above;
7. Amendment to the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the managers of the Company and to any employee and/or manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company;
8. Full restatement of the Articles in order to reflect among others the change of the corporate name of the Company, the above increase of share capital and the change of the corporate object of the company which shall be read as follows:

“ **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, other instruments or securities in OCM Luxembourg Ileos Holdings S. à r.l. (the Affiliate) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by the Affiliate ...

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Affiliate, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”; and

9. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company into Ileos Manco S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares of the Company namely the class A shares (the Class A Shares and each a Class A Share), the class B shares (the Class B Shares and each a Class B Share), the class 1 preferred shares (the Class 1 Preferred Shares and each a Class 1 Preferred Share), the class 2 preferred shares (the Class 2 Preferred Shares and each a Class 2 Preferred Share), each having a par value of one euro (EUR 1).

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert the existing 12,500 shares of the Company into 1 Class A Share and to subsequently allocate EUR 12,499.- to the share premium account allocated to the Class A Share subject to proper execution of the increase of share capital as foreseen in the following resolutions.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 181,700.- in order to bring the share capital of the Company to an amount of EUR 181,701, by the issuance of (i) 41,772 new Class B Shares (ii) 62,920.- Class 1 Preferred Shares and (iii) 77,008.- Class 2 Preferred Shares.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Mr Carl Allain, manager, residing at 116 bis, avenue Gabriel Péri, 94170 Le Perreux sur Marne, France, hereby represented by Me Anne-Claire Wax, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal declares to subscribe to 32,083 newly issued Class 1 Preferred Shares of the Company, to 39,267 Class 2 Preferred Shares and to 21,300 newly issued Class B Shares of the Company and to have them fully paid in by a contribution in cash of ninety-two thousand six hundred and fifty euro (EUR 92,650).

With regards to this contribution in cash, the amount of ninety-two thousand six hundred and fifty euro (EUR 92,650) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Mr Christophe Ducourtieux, manager, residing at 22, square Maurice Duruflé, 76240 Le Mesnil Esnard, France, hereby represented by Me Anne-Claire Wax, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal declares to subscribe to 30,837 newly issued Class 1 Preferred Shares of the Company, to 37,741 Class 2 Preferred Shares and to 20,472 newly issued Class B Shares of the Company and to have them fully paid in by a contribution in cash of eighty nine thousand fifty euro (EUR 89,050).

With regards to this contribution in cash, the amount of eighty nine thousand fifty euro (EUR 89,050) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of the above share capital increase and subscription, the company has now three shareholders being OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l., Mr Carl Allain and Mr Christophe Ducourtieux (the Shareholders).

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the managers of the Company and to any employee or managers of the Company in

Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to fully restate the Articles in order to reflect among others the change of the corporate name of the Company, the above increase of share capital and the change of the corporate object of the company.

The Articles shall henceforth be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ileos Manco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, other instruments or securities in OCM Luxembourg Ileos Holdings S. à r.l. (the Affiliate) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by the Affiliate.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Affiliate, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred eighty one thousand seven hundred and one (EUR 181,701) represented by one hundred eighty one thousand seven hundred and one (181,701) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up divided into:

(i) one (1) Class A share (the Class A Share);

(ii) forty-one thousand seven hundred seventy-two (41,772) Class B shares (the Class B Shares);

(iii) sixty-two thousand nine hundred twenty (62,920) class 1 preferred shares (the Class 1 Preferred Shares); and
 (iv) seventy-seven thousand and eight (77,008) class 2 preferred shares (the Class 2 Preferred Shares and collectively with the Class 1 Preferred Shares the Preferred Shares).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder.

The holder of the Class A Share(s) shall be referred to as the A Shareholder.

The Preferred Shares shall have preferred dividend rights as hereinafter specifically provided and subject to the terms of any agreement from time to time entered into by and between the Shareholders. The Preferred Shares shall also have a liquidation preference.

In case of distribution to Shareholders, whether by way of dividends or other distributions made to Shareholders, when permitted by law, the Preferred Shares shall confer to their holders on a prorata basis with respect to the number of Preferred Shares held in the share capital of the Company, the right to receive, in priority to the distribution out of the proceeds to the holders of any ordinary shares in the capital of the Company for an amount equal to the proceeds of a dedicated investment to be determined by the board of managers.

Thereafter to the extent that after payment of the above preferred amount there are still proceeds available, the Class B Share shall confer to their holders on a prorata basis with respect to the number of B Shares held in the share capital of the Company, the right to receive, in priority to the distribution out of the proceeds to the holders of any A Share in the capital of the Company, an amount to be determined by the board of managers.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence subject article 5 and to any agreement that may be entered by and between the shareholders from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Subject to the provisions in article 6.4. and any agreement entered into between the Shareholders from time to time, Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

The same restriction shall apply on any type of instrument or securities to be issued by the Company from time to time, which may be converted into Shares or otherwise give right to subscribe or be allocated Shares.

6.4. Restriction on the transfer of Shares

The following restrictions on the transfer of Shares shall apply to any instrument or securities that may from time to time be issued by the Company and be convertible into Shares of the Company (such as warrants).

For the purpose of these Articles:

- Closing Date shall mean December 29, 2011.
- Direct Divestment shall mean the decision of the Shareholders during a shareholders' meeting to Transfer their Shares or to merge the Company into Luxco in lieu of a Transfer by the Company of the Luxco Securities (the "Direct Divestment").
- Encumbrance shall mean, as applicable, any pledge or real or personal property (nantissement or gage), mortgage (hypothèque), lien (privilège), right of retention (droit de rétention), charge (charge), ownership right (démembrement), easement or right of way (servitude) or other security (sûreté) of any kind, other third party right, option, restriction on transfer or other encumbrances and agreements, whether contractual, statutory or otherwise.
- Free Transfer shall mean:
 - (i) any Transfer of the Shares pursuant to any call option, put option or put and call option that may be agreed upon by and between the A Shareholder and any other Shareholder;
 - (ii) any Transfer of Shares in the context of an initial public offering of the Company (upon prior change of the corporate form of the Company);
 - (iii) any Transfer of Shares, between the A Shareholder and any of its affiliates and between affiliates of the A Shareholder;
 - (iv) any Transfer of Shares, as the case may be, by a Shareholder to (i) his/her spouse, descendant of age or ascendant, provided that the relevant Shareholder retains at least one half of his shareholding, or (ii) a patrimonial holding vehicle (it being specified that in the event that such transferee ceases to be a patrimonial holding vehicle, it will immediately transfer any such interests back to such Shareholder, who hereby undertakes to purchase them), in each case with prior approval of the A Shareholder;

(v) any Transfer by a Shareholder with the prior approval of the A Shareholder.

- Luxco shall mean OCM Luxembourg Ileos Holdings S. à r.l.
- Luxco Shareholders' Agreement shall mean any agreement that may be entered from time to time by and between the Luxco shareholders and the Company.
- Luxco Securities shall mean any securities such as shares, warrants or other securities to be issued by Luxco.
- Transfer means, in the context of the Shares, as the case may be, any sale, contribution ("apport") or any type of transfer by any legal means, including any gratuitous or onerous transfer even if the transfer is made pursuant to succession or to a public auction (ordered by the Court) and any transfer of preferential subscription rights (droit préférentiel de souscription) pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual waiver of such preferential subscription rights in favour of identified persons; the expression, as the case may be, shall also include Transfers with or without usufruct and Transfers by way of trust or "fiducie". The words "transfer" and "transferee" shall be construed accordingly.

(i) Standstill

The Shareholders (other than the A Shareholder) acknowledge that it is essential for an initial period of time to ensure that they remain shareholders of the Company. Accordingly, except (i) with the prior written consent of the A Shareholder, (ii) within the framework of a Free Transfer or (iii) within the framework of any Direct Divestment or any tag-along right and the drag-along right that may be contained in any agreement to be entered by and between the A Shareholder and the other Shareholders from time to time, the Shareholders (other than the A Shareholder) undertake not to Transfer any of their Shares to any person until the 8th anniversary of the Closing Date (the "Standstill Period").

(ii) Pre-emption Right

Any Transfer of Shares, as the case may be, by any Shareholder (other than the A Shareholder) shall be subject to a pre-emption right of the A Shareholder (the "Pre-emption Right") under the following terms and conditions.

Transfer Notice

The Shareholder (the "Selling Shareholder") who contemplates the Transfer of all or part of its Shares, as the case may be, to any person or entity (the "Proposed Transferee") must first notify the A Shareholder of such contemplated Transfer in a written notice (the "Pre-emption Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the Proposed Transferee or, if the Proposed Transferee is a legal person, its corporate name, its registered address, its identification number and the name and address of the persons which directly and, unless such information is not known to the Selling Shareholder (after reasonable enquiry), ultimately Control the Proposed Transferee;
- the type and number of Shares, as the case may be, to be transferred (the "Offered Securities");
- the price and payment and all other terms at which the contemplated Transfer of Shares, is to be made (the "Offered Price"); and
- any other useful information.

Answer to the Transfer Notice

Within thirty (30) days from the date of receipt of the Pre-emption Transfer Notice, the A Shareholder shall send a notice to the Selling Shareholder indicating whether it exercises its Pre-emption Right.

The Pre-emption Right shall not be validly exercised unless exercised by the A Shareholder for all, and not less than all, the Offered Securities.

If the Financial Investor has not answered the Pre-emption Transfer Notice within the abovementioned thirty (30) day period, it shall be deemed to have waived its Pre-emption Right in respect of the Offered Securities.

Assignment of rights

The Parties acknowledge and agree that at any time during the above described procedure, the A Shareholder shall have the right to assign its Preemption Right to any person or entity.

(iii) Direct Divestment

In the Event that the Company wishes (pursuant to the tag-along right provided for in any Luxco Shareholders' Agreement) or is obliged (pursuant to the drag-along provided in any Luxco Shareholders' Agreement), to Transfer all the Luxco Securities it owns, the board of managers shall convene a shareholders' meeting to decide on the Direct Divestment, under the conditions set forth in any Luxco Shareholders' Agreement. However, upon decision of the A Shareholder, the Direct Divestment will not be implemented if (i) there exists within the Company, a litigation risk or liability (with exclusion of any tax risk or liability which exists solely as a result of the structure of the Company) (ii) the Company holds assets other than Luxco Securities or cash, or (iii) all the Shareholders (other than the A Shareholder) do not Transfer all their Shares to the proposed transferee on completion of the Sale.

To validly opt for the Direct Divestment, the chairman of the board of managers shall notify the A Shareholder with the decision of the Company shareholders to elect for the Direct Divestment at least twenty (20) days prior to the completion date of the sale.

The Direct Divestment shall be implemented as follows, upon request by the A Shareholder:

1) the disposal by all (and not less than all) the Shareholders of all of their Shares, which shall be implemented in accordance with the following:

(i) any tag along right and the drag along right pursuant to Luxco Shareholders' Agreement (including with respect to the allocation of fees, costs and expenses);

(ii) the price of the Shares shall be determined by transparency (without any holding or minority discount) by taking into account the price for all securities held by the Company, as well as all the debts, liabilities (with exclusion of any tax risk or liability which exists solely as a result of the structure of the Company) and cash of the Company;

(iii) in addition to the representations and warranties granted by the other Luxco Shareholders, the Shareholders shall grant such reasonable representations and warranties relating to the Company as deemed necessary by the A Shareholder or requested by the Proposed Transferee; or

2) a merger of the Company in Luxco. In such a case:

(i) in calculating the merger exchange ratio (parité de fusion), the value for 100% of the Shares shall be determined by transparency (without any holding or minority discount) in accordance with all applicable laws by taking into account the value of the Luxco securities owned by the Company, as well as all the debts, liabilities (with exclusion of any tax risk or liability which exists solely as a result of the structure of the Company) and cash of the Company;

(ii) prior to the merger and subject to completion thereof, all the Shareholders shall adhere to Luxco Shareholders Agreement as a "Party".

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.5. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.6. Subject to the terms of any agreements entered into between the Shareholders from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.7. No Encumbrance shall be granted by any Shareholder (other than the A Shareholder) over the Shares without the prior written approval of the A Shareholder.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). As per the Closing date, a Chairman of the board of managers shall be appointed among the members of the board of managers, which shall be either the individual appointed as Chief Executive Officer (president) or a managing director of the Company Ileos Group (formerly named Ipanema Group), a French SAS with identification number 538 082 454 RCS Paris (previously Nanterre).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company (among which at least the Chairman) or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The general meeting of shareholders shall give its prior approval before the board of managers resolves upon a Direct Divestment.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.4. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. General meetings of Shareholders are convened by the board of managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

13.2. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the law and shall specify the time and place of the meeting.

13.3. If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

13.4. Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who needs not be Shareholder.

13.5. Subject to the restrictions provided for in this article 13.9. below, resolutions at the meetings of Shareholders are validly taken in so far as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

13.6. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions are adopted at the general meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

13.8. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail at least ten (10) business days prior the expected date of the shareholder's meeting. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.9. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and including the positive vote of the A Shareholder.

13.10. The shareholders shall appoint the members of the board of managers. Among the board of managers, the shareholders shall appoint the chief executive officer (president) or managing director of the Company Ileos Group (formerly named Ipanema Group), a French SAS with identification number 538 082 454 RCS Paris (previously Nanterre).

13.11. In the event that the functions of the chief executive officer or managing director, as the case may be, of Ileos Group SAS of this manager cease, this manager shall automatically be deemed resigning and the shareholders shall forthwith be convened to appoint a new manager who shall be either the chief executive officer or a managing director of Ileos Group SAS. Should the shareholders not reach an agreement on the individual to be appointed as manager and

chosen among the chief executive officer and managing directors of Ileos Group SAS, the A shareholder shall then have a casting vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to the provisions of article 5 and the provision of any agreement that may be entered by and between the shareholders from time to time, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company pursuant to the mechanisms of distribution provided for under article 5 and subject to any agreement that may be entered by and between the shareholders from time to time.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ipanema ManCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.414 (la Société). La société a été constituée le 26 novembre 2011 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.379 (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Anne-Claire Wax, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en Ileos Manco S.à r.l.;

3. Création de nouvelles classes de parts sociales de la Société nommément les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), les parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), les parts sociales préférentielles de classe 1 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 et individuellement une Part Sociale Préférentielle de Classe 1), les parts sociales préférentielles de classe 2 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 2 et individuellement une Part Sociale Préférentielle de Classe 2), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1);

4. Conversion des 12.500 parts sociales existantes de la Société en 1 Part Sociale de Classe A et affectation subséquente de 12.499 EUR au compte de prime d'émission affecté à la Part Sociale de Classe A;

5. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 181.700 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 au montant de EUR 181.701, par l'émission de (i) 41.772 nouvelles Parts Sociales de Classe B (ii) 62,920.-Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 et (iii) 77.008 Parts Sociales Préférentielles de Classe 2;

6. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 5. ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés aux gérants de la Société ainsi qu'à tout employé et/ou gérant de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

8. Refonte intégrale des Statuts afin de refléter entre autres le changement de la dénomination sociale de la Société, l'augmentation du capital social ci-dessus et la modification de l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, autres instruments ou titres dans OCM Luxembourg Ileos Holdings S.à r.l. (la Société Affiliée) et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par la Société Affiliée ...

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, parts sociales et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de titres, à sa Société Affiliée, ses sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société peut aussi consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes les transactions se rapportant à des biens mobiliers ou immobiliers qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»; et

9. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en Ileos Manco S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des nouvelles classes de parts sociales de la Société nommément les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), les parts sociales préférentielles de classe 1 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 et individuellement une Part Sociale Préférentielle de Classe 1), les parts sociales préférentielles de classe 2 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 2 et individuellement une Part Sociale Préférentielle de Classe 2), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 12.500 parts sociales existantes de la Société en 1 Part Sociale de Classe A et l'affectation subséquente de 12.499 EUR au compte de prime d'émission affecté à la Part Sociale de Classe A sous réserve de l'augmentation de capital telle qu'envisagée dans les résolutions suivantes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 181.700 afin de porter le capital social de la Société au montant de EUR 181.701, par l'émission de (i) 41.772 nouvelles Parts Sociales de Classe B (ii) 62,920 Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 et (iii) 77.008 Parts Sociales Préférentielles de Classe 2.

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

M. Carl Alain, gérant, résidant au 116 bis, avenue Gabriel Péri, 94170 Le Perreux sur Marne, France, ici représenté par Me Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 32.083 Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 nouvellement émises de la Société et 39.267 Parts Sociales Préférentielles de Classe 2 et à 21.300 Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la Société et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent cinquante euros (EUR 92.650).

En ce qui concerne l'apport en numéraire, le montant de quatre-vingt-douze mille six cent cinquante (EUR 92.650) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

M. Christophe Ducourtieux, gérant, résidant au 22, square Maurice Durufle, 76240 Le Mesnil Esnard, France, ici représenté par Me Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 30.837 Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 nouvellement émises de la Société et 37.741 Parts Sociales Préférentielles de Classe 2 et à 20.472 Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la Société et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-neuf mille cinquante euros (EUR 89.050).

En ce qui concerne l'apport en numéraire, le montant de quatre-vingt-neuf mille cinquante euros (EUR 89.050) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation de capital et de la souscription ci-dessus, la société a désormais trois associés soit: OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l., M. Carl Alain et M. Christophe Ducourtieux (les Associés).

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés aux gérants de la Société ainsi qu'à tout employé et gérants de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de refléter entre autres le changement de dénomination sociale de la Société, l'augmentation du capital social ci-dessus et la modification de l'objet social de la société.

Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ileos Manco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, selon le cas, par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, selon le cas, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, autres instruments ou titres dans OCM Luxembourg Ileos Holdings S.à r.l. (la Société Affiliée) et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par la Société Affiliée.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, parts sociales et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, notamment, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de titres, à sa Société Affiliée, ses sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société peut aussi consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes les transactions se rapportant à des biens mobiliers ou immobiliers qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un mille sept cent un euros (EUR 181.701,-), représenté par cent quatre-vingt-un mille sept cent un (EUR 181.701) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées divisées en:

- (i) Une (1) part sociale de Classe A (la Part Sociale de Classe A);
- (ii) Quarante et un mille sept cent soixante-douze (41.772) parts sociales de Classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) Soixante-deux mille neuf cent vingt (62.920) parts sociales préférentielles de Classe 1 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 1); et
- (iv) Soixante-dix-sept mille huit (77.008) parts sociales préférentielles de Classe 2 (les Parts Sociales Préférentielles de Classe 2 et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe 1 les Parts Sociales Préférentielles).

Les détenteurs des parts sociales émises par la société, indépendamment de leur classe, sont désignés collectivement comme les Associés et individuellement comme un Associé.

Le détenteur de(s) Part(s) Sociale(s) ordinaire(s) de Classe A sera désigné comme l'Associé A.

Les Parts Sociales Préférentielles auront un droit au dividende privilégié tel que spécifiquement prévu ci-après et sous réserve des conditions de tout pacte conclu de temps à autre par les Associés. Les Parts Sociales Préférentielles auront aussi un droit préférentiel à la liquidation.

En cas de distribution aux Associés, que ce soit par voie de dividendes ou autres distributions faite aux Associés, dans les limites de la loi, les Parts Sociales Préférentielles donneront droit à leur détenteur sur une base pro rata par rapport au nombre de parts préférentielles qu'ils détiennent dans le capital social de la société le droit de recevoir en priorité à toute distribution de profit au détenteur de parts ordinaires dans le capital de la société un montant égal au revenu d'investissement dédié tel que déterminé par le conseil de gérance.

En conséquence, dans la mesure où il resterait après paiement du montant ci-dessus des revenus disponibles, les Parts Sociales de Classe B donneront à leur détenteur sur une base pro rata en rapport avec le nombre de Parts Sociales de Classe B détenues dans le capital social de la société un droit de recevoir en priorité sur toute distribution aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A dans le capital social de la société un montant qui sera déterminé par le conseil de gérance.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes sous réserve des dispositions de l'article 5 et de toute disposition pouvant être contenue dans un pacte d'associés entre associés de la Société.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Sous réserve des dispositions de l'article 6.4 et de tout contrat conclu de temps à autre par les Associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La même restriction s'appliquera à tout type d'instrument ou titres que la Société émettra de temps à autre, qui sont convertibles en parts sociales ou bien qui donnent droit de souscrire ou d'être des parts sociales affectées.

6.4. Restriction à la cession des parts sociales

Les restrictions suivantes concernant la cession des parts sociales s'appliqueront à tout instrument ou titres pouvant être émis de temps à autre par la Société et pouvant être convertis en parts sociales de la Société (tels que des warrants).

Pour les besoins des présents Statuts:

Date de Clôture signifiera le 29 décembre 2011.

Cession Directe signifiera la décision des Associés lors d'une assemblée des associés de Céder leurs parts sociales ou de fusionner la Société en Luxco au titre de la Cession par la Société des Titres de la Luxco (la «Cession Directe»).

Grèvement signifiera, le cas échéant, tout nantissement ou gage, hypothèque, privilège, droit de rétention, charge, démembrement, servitude ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, autre droit de tierce partie, option, restriction à la cession ou autres grèvements et pactes, soit contractuel, statutaire ou autres.

Cession à Titre Gratuit signifiera:

(i) toute Cession des parts sociales en vertu de toute option d'achat, option de vente ou d'option d'achat et de vente pouvant être conclu entre l'Associé A et tout autre Associé;

(ii) toute Cession de parts sociales dans le contexte d'une offre publique d'achat de la Société (dès la modification préalable de la forme juridique de la Société);

(iii) toute Cession de Parts Sociales entre l'Associé A et l'un de ses affiliés et entre les affiliés de l'Associé A;

(iv) toute Cession de Parts Sociales, le cas échéant, par un associé à (i) son ou sa conjoint(e), descendant ou ascendant, à condition que l'associé concerné conserve au moins la moitié de son actionariat ou (ii) un véhicule participatif patrimonial (étant stipulé qu'au cas où le cessionnaire n'est plus un véhicule participatif patrimonial il restituera immédiatement tout intérêt y relatif à cet associé qui s'engage par la présente à les acquérir), dans chaque cas avec l'accord préalable de l'Associé A;

(v) toute Cession par un associé avec l'accord préalable de l'Associé A.

Luxco signifiera OCM Luxembourg Ileos Holdings S.à r.l.

Pacte d'Associés de la Luxco signifiera tout pacte pouvant être conclu de temps à autre entre les associés et la Société.

Titres de la Luxco signifiera tous titres tels que les parts sociales, warrants ou autre titre qui seront émis par la Luxco.

Cession signifiera dans le contexte des Parts Sociales, selon le cas, toute vente, apport, ou tout type de cession par tout moyen juridique, y compris toute cession à titre gratuit ou onéreux, même si la cession est réalisée en vertu d'une succession ou vente publique (sur condamnation du Tribunal) et toute cession de droit préférentiel de souscription en vertu d'une augmentation de capital par apport en numéraire ou renonciation individuelle à ces droits préférentiels de souscription en faveur des personnes identifiées; l'expression, selon le cas, comprendra également les cessions avec ou sans usufruits et les Cessions par trust ou fiducie. Les mots «cession» et «cessionnaire» seront interprétés en conséquence.

(i) Statu quo

Les Associés (autre que l'Associé A) reconnaissent qu'il est primordial pour une durée initiale de s'assurer qu'ils restent associés de la Société. En conséquence, sauf (i) avec l'accord préalable écrit de l'Associé A, (ii) dans le cadre d'une Cession à Titre Gratuit ou (iii) dans le cadre de toute Cession Directe ou droit de suite et obligation de suite pouvant être inclus dans tout pacte qui sera conclu entre l'Associé A et les autres associés de temps à autre, les associés autre que l'Associé A s'engagent à ne céder aucune de leurs Parts Sociales à toute personne jusqu'au 8^{ème} anniversaire de la Date de Clôture (la «Période de Statu Quo»).

(ii) Droit de Prémption

Toute Cession de Parts Sociales, selon le cas, par tout associé (autre que l'Associé A), sera soumise à un droit de prémption de l'Associé A (le «Droit de Prémption») selon les termes et conditions suivantes.

Notification de Cession

L'Associé («l'Associé Vendeur») qui envisage la Cession de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales; selon le cas, à toute personne ou entité (le «Cessionnaire Envisagé») doit en premier lieu notifier l'Associé A de cette Cession envisagée par écrit (la «Notification de Cession Prémptive») faisant état:

- Des nom et adresse du Cessionnaire Envisagé ou, si le Cessionnaire envisagé est une personne morale, sa dénomination sociale, son siège social, son numéro d'immatriculation ainsi que les noms et adresses des personnes qui, en fin de compte et, à moins que l'Associé Vendeur n'ait pas connaissance de cette information (après prise de renseignement raisonnable), contrôle directement le Cessionnaire envisagé;
- Le type et le nombre de Parts Sociales, selon le cas, qui seront cédées (les «Titres Proposés»);
- Le prix et paiement ainsi que l'ensemble des autres conditions auxquels la Cession de Parts Sociales envisagée sera effectuée (le «Prix proposé»); et
- Toute autre information utile.

Réponse à la Notification de Cession

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notification de Cession Prémptive, l'Associé A enverra une notification à l'associé vendeur stipulant s'il exerce son Droit de Prémption.

Le droit de Prémption ne sera pas exercé valablement à moins d'être exercé par l'Associé A pour la totalité, et pas moins que la totalité, des Titres Proposés. Le droit de Prémption ne sera exercé valablement par l'Associé A que pour la totalité des Titres Proposés.

Si l'investisseur financier n'a pas répondu à la Notification de Cession Prémptive dans le délai imparti de 30 jours, il est présumé avoir renoncé à son Droit de Prémption pour les Titres Proposés.

Délégation des droits

Les Parties reconnaissent et s'accordent sur le fait qu'à tout moment pendant la procédure décrite ci-dessus, l'Associé A aura le droit de déléguer son Droit de Prémption à toute personne ou entité.

(iii) Cession Directe

Si la Société souhaite (en vertu du droit de suite prévu dans tout pacte d'associés de la Luxco) ou est obligée (en vertu de l'obligation de suite prévu dans tout pacte d'associés de la Luxco) de Céder la totalité des Titres de la Luxco qu'elle détient, le conseil de gérance convoquera une Assemblée des Associés afin de statuer sur la Cession Directe, selon les conditions exposées dans tout pacte d'associés de la Luxco. Cependant, sur décision de l'Associé A, la Cession Directe ne sera pas réalisée si (i) il existe au sein de la Société un risque de litige ou de responsabilité (à l'exception de tout risque fiscal ou responsabilité existants uniquement en raison de la structure de la Société (ii) la Société détient des actifs autres

que les titres Luxco ou liquidités, ou (iii) l'ensemble des associés (autres que l'Associé A) ne cèdent pas la totalité de leur parts sociales au Cessionnaire proposé lors de l'accomplissement de la vente.

Afin d'opter valablement pour la Cession Directe, le président du conseil de gérance notifiera à l'Associé A la décision des Associés de la Société en vue de faire le choix de la Cession Directe au moins vingt (20) avant la date de l'accomplissement de la vente.

La Cession Directe sera réalisée comme suit à la demande de l'Associé A:

1) la cession par l'entière des Associés de la totalité de leurs Parts Sociales, qui sera effectuée conformément aux dispositions suivantes:

(i) tout droit de suite et obligation de suite en vertu du pacte d'associés de la Luxco (y compris l'affectation des honoraires, frais et dépenses);

(ii) le prix des Parts Sociales sera déterminé par transparence (sans retenue ou réduction minoritaire) en tenant compte du prix de l'ensemble des Titres détenus par la Société, ainsi que l'ensemble des dettes, éléments du passif (à l'exception de tout risque fiscal ou responsabilité existants uniquement en raison de la structure de la Société et liquidités de la Société;

(iii) outre les représentations et garanties accordées par les autres associés de la Luxco, les associés accorderont ces représentations et garanties raisonnables à l'égard de de la Société tel que l'Associé A le juge nécessaire ou tel que requis par le Cessionnaire Proposé; ou

(2) une fusion de la Société en Luxco. Dans un tel cas:

(i) en calculant la parité de fusion, la valeur pour 100% des Parts Sociales sera déterminée par transparence (sans retenue ou réduction minoritaire) conformément à l'ensemble des lois applicables, en prenant en considération la valeur des Titres Luxco détenus par la Société, ainsi que l'ensemble des dettes, éléments du passif (à l'exception de tout risque fiscal ou responsabilité existants uniquement en raison de la structure de la Société) et liquidités de la Société;

(ii) avant la fusion et sous réserve de la réalisation de celle-ci, l'ensemble des Associés adhérera au pacte d'Associés de la Luxco en qualité de «Partie».

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Une registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions légales et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.6. Sous réserves des modalités de tout pacte conclu entre les Associés de temps à autre, la Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6.7. Aucun Grèvement ne sera accordé par tout associé (autre que l'Associé A) sur les Parts Sociales sans le consentement écrit préalable de l'Associé A.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le (s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). A la date de Clôture, un Président du conseil de gérance sera nommé parmi les membres du conseil de gérance, qui sera soit l'individu nommé en qualité de président ou de directeur général de la Société Ileos Group (anciennement Ipanema Group), une Société par Actions Simplifiée de droit français immatriculée sous le numéro 538 082 454 RCS Paris (anciennement Nanterre).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société (parmi lesquels au moins le Président), ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'assemblée générale des associés donnera son approbation préalable avant que le conseil de gérance statue sur une Cession Directe.

12.3. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.4. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par Les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Des convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être faites conformément à la Loi et devront indiquer la date et le lieu de l'assemblée.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.4 Tout Associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non.

13.5 Sous réserve des restrictions prévues au présent article 13.9 ci-dessous, les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales des Associés que pour autant qu'elles soient prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.6 Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et les résolutions sont adoptées en assemblée générale par la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

13.7 Tout changement de la nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige l'accord unanime des Associés.

13.8 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour l'Assemblée des associés. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés seront apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

13.9 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société et comprenant le vote positif de l'Associé A.

13.10 Les associés nommeront les membres du conseil de gérance. Parmi le conseil de gérance, les associés nommeront le président ou directeur général de la Société Ileos Group (anciennement Ipanema Group), une Société par Actions Simplifiée de droit français immatriculée sous le numéro 538 082 454 RCS Paris (anciennement Nanterre).

13.11 En cas de cessation de la fonction de président ou de directeur général de Ileos Group SAS, selon le cas, de ce gérant, ce gérant sera présumé avoir abandonné ses fonctions et les associés seront immédiatement convoqués afin de nommer un nouveau gérant qui sera soit le président ou le directeur général de Ileos Group SAS. Si les associés ne réussissent pas à se mettre d'accord en ce qui concerne l'individu qui sera nommé en qualité de gérant et choisi parmi le président et les directeurs généraux de Ileos Group SAS, l'Associé A aura alors une voix prépondérante.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur les bénéfices nets annuels de la Société qui seront affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve des dispositions de l'article 5 et de toute disposition pouvant être contenue dans un pacte d'associés entre associés de la Société, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société en vertu des procédés de distribution prévus à l'article 5 et sous réserve de toute disposition pouvant être contenue dans un pacte d'associés entre associés de la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents Euros (1.700,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signée): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012020019/894.

(120025485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

L'an deux mille douze, le neuf février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELIERE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale, R.C.S. Luxembourg section B numéro 6.464, constituée suivant acte reçu le 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Van de Werve de Vosselaer, administrateur, demeurant à Howald

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du pouvoir de représentation de la société, laquelle sera désormais valablement représentée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

2.- Modification afférente de l'article 16 des statuts.

3.- Transfert du siège social de la société à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 45.

4.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts concernant le pouvoir de représentation de la société:

« **Art. 16.** La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 45 et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts.

« **Art. 2. Alinéa 1.** La société a son siège social à Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, T. Van de Werve de Vosselaer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012025253/45.

(120032991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

SCI GMK, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg E 4.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012025586/10.

(120032925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

SCI GPK, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg E 4.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012025588/10.

(120032895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

SCI MPK, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.

R.C.S. Luxembourg E 4.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012025590/10.

(120032860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Solis Group, Société à responsabilité limitée,

(anc. Bioone Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012025595/12.

(120032779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Sperone St Jean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012025597/11.

(120033303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Sperone St Jean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.278.

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Carlo GEORG, demeurant au 70, Drayton Gardens, SW10 9SB Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SPERONE ST JEAN S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 151278, constituée le 29 décembre 2009 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 23 mars 2010.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 42.500,- (quarante-deux mille cinq cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) par la création et l'émission de 1.700 (mille sept cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique, prénommé, ici représenté en vertu de la procuration ci-annexée, a déclaré souscrire aux 1.700 (mille sept cents) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport d'une partie de créance certaine, liquide et immédiatement exigible, s'élevant à au moins EUR 42.500,- (quarante-deux mille cinq cents euros), qu'il détient à l'encontre de la société.

La détention et la valeur de cet apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) représenté par 2.200 (deux mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025598/53.

(120033304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Février 2012 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur de type A et président.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Andrea DE MARIA de sa fonction d'administrateur de type B.

L'assemblée accepte la démission de Certifica de sa fonction de commissaire.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur de type A et président Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie) le 29 Septembre 1976 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L1510 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur de type B Monsieur Vincent WILLEMS, employé privé, né à Liège (Belgique) le 30 Septembre 1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L1510 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur de type B Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris 19e (France) le 21 Novembre 1961 et demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue L1227 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer en tant commissaire la société SER.COM Sarl, ayant son siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire, prendront fin lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 Février 2012.

Référence de publication: 2012025606/28.

(120032804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Tarmac Investments (China), Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.287.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenue en date du 1 juillet 2011:

1. la démission des Administrateurs:

- Hans Arend HAIJE, avec adresse à 48, Rue de Bragance, L-1255 – Luxembourg a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011;

- Alexander Francis PACE-BONELLO, avec adresse à 48, Rue de Bragance, L-1255 – Luxembourg avec a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011;

- Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, avec adresse à 48, Rue de Bragance, L-1255 – Luxembourg avec a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011;

- Jacqueline Anne MCNALLY, avec adresse à 48, Rue de Bragance, L-1255 – Luxembourg avec a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011;

2. la démission du commissaire aux comptes:

- Cristina CAPACCHIETTI, avec adresse à 48, Rue de Bragance, L-1255 – Luxembourg avec a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011;

3. la nomination des Administrateurs:

- Yicong FAN, avec adresse à RM 301, Unit South, Chanzeng Rd, Huzhou City – Chine a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;

- Zhonglin SHEN, avec adresse à 58 Shenjiaba, Huzhou City – Chine a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;

- Kaohua HUANG, avec adresse à RM 302, Aishan Street, Huzhou City – Chine a été acceptée avec effet au 5 juillet 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025609/31.

(120032850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

In the year two thousand and twelve, on the twenty fifth day of January,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1540 of 20 June 2008 (the "Company").

The meeting was declared open at 10.00 a.m. with Mr. Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Ms. Sabina Craciunescu with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. François-Xavier Lanes, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To increase of the Share Capital of the Company by an amount One Hundred and Three Million Great British Pounds (GBP 103,000,000), so as to raise it from its present amount of Two Hundred and Sixty Three million Seven hundred and Forty Five thousand Five hundred and Thirty Nine Great British Pounds (GBP 263,745,539) to Three Hundred and Sixty Six Million Seven Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great British Pounds (GBP 366,745,539).

2. To issue One Hundred and Three Million (103,000,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription of these new shares and to accept payment in full for such new shares by contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholders, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of One Hundred and Three Million Great British Pounds (GBP 103,000,000), so as to raise it from its present amount of Two Hundred and Sixty Three Million Seven Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great British Pounds (GBP 263,745,539) to Three Hundred and Sixty Six Million Seven Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great British Pounds (GBP 366,745,539).

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue One Hundred and Three Million (103,000,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates having its registered office at 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Sabina Craciunescu, above named by virtue of a proxy given on 24 January 2012, which proxy, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe One Hundred and Three Million (103,000,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of Nine Hundred Forty Seven Million Three Hundred Thirty Two Thousand Two Hundred Norwegian Crowns (NOK 947,332,200), equivalent of One Hundred and Three Million British Pounds (GBP 103,000,000), as converted with the currency exchange rate of 24 January 2012, was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot One Hundred and Three Million (103,000,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at Three Hundred and Sixty Six Millions Seven Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great British Pounds (GBP 366,745,539), divided into Three Hundred and Sixty Six Millions Seven Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine (366,745,539) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at Six thousand Seven hundred Euros (EUR 6,700).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.20 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1540 du 20 juin 2008 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques Josset, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Mme Sabina Craciunescu, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. François-Xavier Lanes, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent et trois million livres sterling (GBP 103.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.745.539) à trois cent soixante six millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 366.745.539).

2. Emission de cent et trois million (103.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent et trois million (GBP 103.000.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.745.539) à trois cent soixante six millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 366.745.539).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent et trois million (103.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ayant son siège social au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), représentée par Madame Sabina Craciunescu, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 janvier 2012, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent et trois million (103.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de neuf cent quarante sept millions trois cent trente deux mille deux cents Couronnes Norvégiennes (NOK 947.332.200) équivalent de cent et un million livres sterling (GBP 103.000.000), au taux de conversion du 24 janvier 2012 a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent et trois million (103.000.000) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante six millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 366.745.539) divisé en trois cent soixante-six millions sept cent quarante cinq mille cinq cent trente-neuf actions (366.745.539), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cent euros (EUR 6.700).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants mentionnés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-J. Josset, S. Craciunescu, F.-X. Lanes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2012. Relation: DIE/2012/1149. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023942/167.

(120031034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Tonnant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025615/10.

(120032881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Rond-Clair s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012025565/10.

(120032858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

LU GE II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012025480/11.

(120033368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.
